



Multi Pression L.C. inc.

1551, rue de Coulomb, bureau 110, Boucherville (Québec) J4B 8J7
Site Internet: www.multipsi.com • Courriel: info@multipressionlc.com

Tél.: 1.866.641.6633
Fax: 450.641.2633

No de Commande : _____

N^o 2019-_____

ENTENTE DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE MULTI PRESSION L.C. (MP)²

Adresse de facturation :	Adresse de livraison : <i>(si différente de l'adresse de facturation)</i>
Nom : _____	Nom : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
_____	_____
Ville : _____	Ville : _____
Province : _____ Code Postal : _____	Province : _____ Code Postal : _____
Téléphone : _____ Télécopieur : _____	Téléphone : _____ Télécopieur : _____
Contact : _____	Contact : _____
Courriel : _____	Courriel : _____

TYPE DE CONTRAT (MP)²

		Facturable	Avec Escompte
Type 1: une (2) visite par année- nouvel équipement vendu seulement	(99006A)	\$158.00	\$79.00
Type 2: deux (2) visites par année	(99006B)	\$158.00	\$134.30
Type 3: quatre (4) visites par année	(99006C)	\$316.00	\$268.60
Type 4: douze (12) visites par année	(99006D)	\$948.00	\$805.80

Minimum une (1) heure chargeable par visite

Les pièces remplacées sont aux frais du client *(à moins d'une pièce sur garantie)*

Toute composante ou pièce de plus de \$150.00 sera remplacée sur approbation du client seulement

Aucuns frais de déplacement ne sera facturé pour tous les types de contrat (MP)² (La visite doit être planifié/coordonnée par Multi Pression L.C.)

Advenant le cas où le client souhaiterait avoir la visite d'un de nos techniciens en dehors de la planification Multi Pression L.C., cette dernière sera considérée comme un appel de service, donc le taux horaire régulier de Multi Pression L.C. sera applicable à partir du bureau.

Le soussigné (ci-après désigné le « Client ») autorise par les présentes, Multi Pression L.C. Inc. à rendre le service d'entretien de maintenance sur les équipements énumérés ci-bas pour une période d'un (1) an maximum à compter de la date de signature de l'entente de maintenance préventive. Par la suite, la présente entente sera renouvelée automatiquement pour une période consécutive d'un (1) an à moins qu'un avis écrit soit reçu 60 jours avant l'expiration ou la période de renouvellement de l'entente par l'une ou l'autre des parties. Type 1 (99006A- pour nouvel équipement) deviendra automatiquement, le type 2 (99006B) la deuxième année.

QTÉ	DESCRIPTION DE(S) ÉQUIPEMENT(S)	NO SÉRIE	NO IDENT

Instruction Spéciale

SIGNATURE TYPE DE CONTRAT (MP)²

Signature du client	Signature autorisée Multi Pression L.C. inc.
Nom du client :	Nom autorisé Multi Pression L.C. :
Date :	Date :

PROGRAMME DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE (MP)²

Il s'agit d'une maintenance préventive **sur site à votre usine** réalisé par nos techniciens spécialistes et planifié en concertation avec vous dans une période prédéterminée à l'avance selon le type de contrat choisi. Une vérification complète de la prise électrique jusqu'au bout du pistolet.

Avantages du Programme (MP)²

Vous augmentez la disponibilité de vos équipements suivant le principe de « mieux vaut prévenir que guérir », ce qui dans la pratique se traduit par une réduction de certains temps d'arrêt non programmés. De plus, un registre de toutes les visites sera mis à la disposition du client sur « nuage » afin de maintenir les manuels de qualités ou entretiens (ISO) à jour en tout temps, ils seront disponibles dans les 48 heures suivant la visite. Une copie du rapport d'inspection (copie ci-jointe) complété sera aussi incluse dans le rapport de visite.

Avantages du client		Fréquence						
Aucuns frais de déplacement ne sera facturé pour tous les types de contrat (MP)² (visite doit être planifiée/coordonnée par Multi Pression L.C.)								
1	Un escompte additionnel* accordé sur les pièces de remplacement et huile MP <i>* L'escompte de 15% pourra être retiré si jamais les termes et conditions ne sont pas respectés</i>	En tout temps 15%						
2	Escompte additionnel pour le nettoyage du serpentin	Une fois année 25%						
3	Nettoyage du serpentin obligatoire pour les équipements Hydro Tek pour maintenir la garantie à vie)	Garantie Hydro Tek						
4	Chaque équipement sera identifié individuellement afin d'assurer un suivi par équipement.	La première fois						
5	Installation d'un compteur d'heure* si inexistant sur l'équipement <i>Compteur d'heure (sans charge main d'œuvre, seulement la pièce sera facturable au coût de \$59.99)</i>	La première fois						
Inspecté = i		Nettoyé = n			Remplacé = r			
Rapport d'inspection et vérification		Tjrs	Mois	50 hrs	100 hrs	300 hrs	6 mois	an
6	Vérification et lecture du compteur d'heures	i						
7	Vérification du boyau et lance (s'il y a une trace d'usure = r)	i						r
8	Vérification du joint rotatif et raccord rapide (s'il y a fuite toujours remplacer)	i						r
Vérification du brûleur		Tjrs	Mois	50 hrs	100 hrs	300 hrs	6 mois	an
9	Vérification des buses (ou selon l'utilisation du client)	i						
10	Brûleur-filtre (à moins d'une pauvre qualité du diésel)	r						
11	Brûleur- buse (ou selon utilisation)	r						
12	Brûleur-disque de rupture	r						
13	Brûleur valve de sécurité	i						
14	Brûleur-enlever la suie						n	
15	Sonde thermique	i						
16	Thermostat ajustable	i						
17	Électrode (nettoyer et ajuster)	i						
18	Interrupteur de débit DAA	i						
19	Interrupteur (débit-brûleur)	i						r
20	Vérification du module de charge	i						
Vérification de la pompe (identification de la pompe)		Tjrs	Mois	50 hrs	100 hrs	300 hrs	6 mois	an
21	Filtre entré d'eau	n						
22	Huile de la pompe (premier changement)			r				
23	Huile de la pompe entretien régulier					r		
24	Joints toriques	r						
25	Valve, piston et joints étanches (ne pas ouvrir la tête s'il n'y a pas de fuite ou manque de pression)	i						
26	Poulie et courroie	i						
27	Régulateur et manomètre (graissage)	i				n		
28	Système de dérivation (boyau)	i						
29	Roulement à billes (changer si nécessaire, si bruyant)	i						
Vérification du moteur (essence/diésel)		Tjrs	5 hrs	50 hrs	100 hrs	300 hrs	6 mois	an
30	Bougies			r		r	r	
31	Huile moteur (si nouveau au premier 50 heures)			r		r		
32	Filtre à gaz					r	r	
33	Filtre à air	n				r		
34	Batterie	i						
35	Génératrice/Alternateur	i						

PROGRAMME DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE (MP)²- SUITE

Avantages du client		Fréquence						
Aucuns frais de déplacement ne sera facturé pour tous les types de contrat (MP)² (visite doit être planifié/coordonnée par Multi Pression L.C.)								
Inspecté = i		Nettoyé = n		Remplacé = r				
Réservoir		Tjrs	Mois	50 hrs	100 hrs	300 hrs	6 mois	an
36	Réservoir	i						n
37	Ligne à essence	i						
Moteur électrique/électricité		Tjrs	Mois	50 hrs	100 hrs	300 hrs	6 mois	an
38	Vérification des condensateurs						i	
39	Vérification de l'interrupteur de démarrage <i>(115/208/230 volts- 1 phase seulement)</i>						i	
40	Contacteur <i>(défaire et regarder les pointes si possible)</i>						i	
41	Arrêt/Départ automatique	i						
Équipement au gaz		Tjrs	Mois	50 hrs	100 hrs	300 hrs	6 mois	an
42	Valve à gaz	i						
43	Thermopile/Thermocouple	i						
44	Pilote <i>(vérifier la flamme)</i>	i						
45	Allumeur	i						
46	Buse	i						n
Dévidoir		Tjrs	Mois	50 hrs	100 hrs	300 hrs	6 mois	an
47	Joint rotatif <i>(toujours vérifier les fuites)</i>	i						
48	Ressort pour l'enroulement	i						
49	Moteur	i						
50	Boule d'arrêt	i						
51	Interrupteur	i						
Système de rail		Tjrs	Mois	50 hrs	100 hrs	300 hrs	6 mois	an
52	Rail	i						
53	Dispositif d'arrêt	i						
54	Chariot	i						
55	Chariot support pistolet	i						
56	Support de rail	i						
Mélangeur automatique et pompe à diaphragme à air		Tjrs	Mois	50 hrs	100 hrs	300 hrs	6 mois	an
57	Pompe	i						
58	Boyau et raccord	i						
59	FRL <i>(Filtreur/régulateur et lubrificateur-vider filtre et vérifier le niveau de l'huile)</i>	i						
Système de traitement des eaux-Hydro Tek		Tjrs	Mois	50 hrs	100 hrs	300 hrs	6 mois	an
60	Vérification de la minuterie ainsi que des valves/clapets d'ouverture						i	
61	Vérification –pompe de transfert						i	
62	Vérification –pompe de puit						i	
63	Vérification du premier réservoir + plaques coalescentes						i	
64	Vérification du réservoir d'huile atomisé						i	

Experts en équipements de lavage haute pression - Découvrez la différence avec une équipe de confiance !